

La gestion contractuelle municipale
et les outils du pôle d'expertise en gestion contractuelle (PEX)

Étape 5 - Aide-mémoire

Constituer et instruire le comité de sélection lors de l'évaluation qualitative des offres

Aide-mémoire pour constituer et instruire le comité de sélection en vue d'une évaluation qualitative des offres :

- Il est recommandé d'établir un processus et des directives claires pour encadrer le travail du comité de sélection. Ce faisant, les organismes municipaux s'assurent d'un fonctionnement efficace et uniforme pour tous, et réduisent ainsi les risques que l'on puisse mettre en doute la rigueur entourant le processus d'adjudication des contrats.
- S'assurer d'avoir au moins un membre du comité de sélection possédant des compétences dans le domaine du contrat à adjuger. Inscrire les résultats d'ouverture sur le SEAO.
- Sensibiliser les membres du comité de sélection au risque de conflit d'intérêts avec les potentiels soumissionnaires et leur faire signer un engagement solennel avant le début des travaux. Cet engagement les oblige, entre autres, à dévoiler tout conflit d'intérêts avec un ou des soumissionnaires une fois ceux-ci connus.
- Vérifier, lors de la composition du comité de sélection, dans la mesure du possible, si les membres pressentis ne sont pas susceptibles de se trouver en conflit d'intérêts avec les soumissionnaires potentiels.
- Prévoir une personne supplémentaire, pour prendre la relève en cas de conflit d'intérêts avec un membre du comité de sélection une fois les soumissionnaires connus, peut être utile afin de ne pas retarder les travaux.
- Prévoir une formation ou, au minimum, des documents pour guider les membres du comité de sélection quant à leurs rôles et responsabilités.

Cet aide-mémoire est un outil développé dans le cadre de la capsule :

[Étape 5 : Constituer et instruire le comité de sélection lors d'une évaluation qualitative des offres](#)